



Pierre  
dE  
Lune

Association loi 1901 – Agrément Education Populaire  
Habituée par le Ministère de la Cohésion Sociale

Centre de Loisirs  
130 Ancienne Route de Mormoiron  
84380 Mazan  
tel 04 90 69 69 51  
email : [centredeloisirs.pierredelune@orange.fr](mailto:centredeloisirs.pierredelune@orange.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR

**L'objectif général de la structure est :**

Prendre en compte la réalité sociale de chaque enfant afin qu'il s'investisse pleinement dans des actions diverses de création, de découverte, de sensibilisation aux modes de vie différents, de respect de l'environnement.

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans, entre 7 h 50 et 18 h00 pendant les vacances scolaires et les mercredis.

### HORAIRES

#### mercredis et petites vacances :

du lundi au vendredi  
accueil du matin de 7h50 à 9h (toléré 9h30 pour les 3 - 5 ans)  
accueil du midi de 11h45 à 13h30 (13h pour la sieste)  
accueil du soir de 17h à 18 h

#### vacances d'été :

du lundi au jeudi  
accueil du matin de 7h50 à 9h (toléré 9h30 pour les 3 - 5 ans)  
accueil du midi de 11h45 à 13h30 (13h pour la sieste)  
accueil du soir de 17h à 18 h

**\* FERMETURE A 16H30 LE VENDREDI UNIQUEMENT L'ETE \***

### Inscriptions :

*Les permanences d'accueil sont le mardi de 9h à 17h et le mercredi de 8h à 18h.*

Un calendrier hebdomadaire ou mensuel est distribué au préalable pour l'inscription de votre enfant : vous devez inscrire les présences : journée, demi-journée, avec ou sans repas.

Ce calendrier doit être rendu impérativement avec le paiement directement au bureau.

***Attention, sans retour du calendrier votre enfant ne sera pas inscrit.***

Centre de loisirs Pierre de Lune – 130 Ancienne Route de Mormoiron – 84380 Mazan – tel 04 90 69 69 51  
[centredeloisirs.pierredelune@orange.fr](mailto:centredeloisirs.pierredelune@orange.fr)

**Quand ?**

Les mercredis

Un calendrier mensuel est distribué en début de mois pour l'inscription du mois suivant.  
Ce calendrier doit être rendu impérativement la semaine suivante.

Les petites vacances :

Un calendrier hebdomadaire est à retirer un mois avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances pour l'inscription. Vous pouvez le remplir au centre de loisirs.

Les grandes vacances :

Un calendrier hebdomadaire est à retirer au début du mois de mai. Vous pouvez le remplir au centre de loisirs.

**Attention : le nombre de place est limité, les inscriptions en règles seront traitées prioritairement.**

### **Dossier administratif :**

Les parents s'engagent à fournir les papiers relatifs aux inscriptions avant le 1<sup>er</sup> jour de présence de l'enfant :

- fiche d'inscription remise lors de votre 1<sup>ère</sup> visite
- photocopies du carnet de santé des vaccinations obligatoires ou certificat médical de contre-indication,
- fiche sanitaire et autorisation de pratiquer des soins ou une intervention chirurgicale
- attestation d'assurance de responsabilité civile
- photocopie de la dernière feuille d'imposition (si MSA ou non allocataire CAF)

### **Absences :**

Les annulations ne seront pas remboursées ou uniquement sur présentation d'un certificat médical concernant l'enfant, ou en cas de décès dans la famille.

Le Centre de Loisirs annule les inscriptions pour les familles qui n'auront pas acquitté le règlement du séjour.

### **Pendant le séjour :**

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dans l'enceinte du centre de loisirs, tant que les parents sont présents.

Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, il devra être muni d'une autorisation signée du responsable légal et d'une pièce d'identité.

### Informations :

Les plannings d'activités et les menus sont affichés à l'extérieur, près du bureau. Les familles devront les consulter pour se tenir informées des sorties, ou prévenir en cas d'allergies alimentaires ou autre.

Les casquettes ou chapeaux sont obligatoires dès qu'il commence à faire chaud.

Les tongs sont interdites.

### Périodes d'ouverture :

Les jours d'ouverture du Centre de Loisirs correspondent au calendrier des écoles publiques Mazanaises.

Les périodes de fonctionnement seront définies à chaque rentrée de septembre, et jointes au dossier d'inscription.

Tarifs :

### Tarifs établis en fonction des quotients familiaux

	quotient < 600		601 < coeff> 1200		quotient > 1200	
	MAZAN	EXTERIEUR	MAZAN	EXTERIEUR	MAZAN	EXTERIEUR
journée 1 eft	14.50	16.20	15.00	16.80	15.50	17.40
journée 2 efts & plus	13.85		14.30		14.75	
journée sans repas	10.70	11.65	11.15	12.15	11.65	12.65
1/2 jour sans repas	7.20	9.75	7.45	10.15	7.70	10.55
1/2 jour avec repas	12.75	13.70	13.15	14.15	13.55	14.65
adhésion	18	18	18	18	18	18

Un exemplaire à retourner signé - un exemplaire à conserver

Fait le

Signature des deux parents